



International Union
of Socialist Youth



IUSY WORLD CONGRESS

26-29
MARCH
2026

ISTANBUL,
TURKIYE

1

2 UNE SEULE RÉOLUTION PAR FEUILLE ! | SOLO UNA RESOLUCIÓN POR HOJA ! | UNE SEULE RÉOLUTION
3 PAR FEUILLE !

4

Titre | Título | Titre :

***Droit collectif au retour et solidarité internationale avec
les personnes déplacées de force***

*Organisation | Organización |
Organización :*

***Mouvement de la jeunesse Fateh (FYM) ; Fédération de la
jeunesse arménienne (AYF)***

Pays | País | Pays :

Palestine ; Arménie

5

6 L'IUSY, fondée sur les principes de l'internationalisme, de l'anti-impérialisme, de la paix et
7 de la justice sociale, réaffirme son opposition à la guerre, à l'occupation et à tous les
8 systèmes qui entraînent des déplacements forcés, des génocides et des crises de réfugiés
9 massives.

10 Partout dans le monde, des millions de personnes sont déracinées non pas par accident,
11 mais à cause de stratégies politiques délibérées de guerre, de nettoyage ethnique et de
12 génocide, visant à effacer des peuples, des identités et leur droit à l'autodétermination.

13 Considérant que

14 * Le peuple palestinien a subi des décennies de déplacements forcés et d'exil, des millions
15 de réfugiés se voyant refuser leur droit au retour, tel qu'affirmé par la résolution 194 de
16 l'Assemblée générale des Nations unies ;

17 * La population arménienne indigène de l'Artsakh (Haut-Karabakh) a été déplacée de force
18 de sa terre ancestrale par la guerre, le blocus et le nettoyage ethnique ;

19 * Le peuple kurde, en Turquie, en Syrie, en Irak et en Iran, a été confronté à des
20 déplacements systématiques, à la répression et au déni de ses droits collectifs ;

21 * Le peuple syrien a subi l'une des plus grandes crises de déplacement du XXI^e siècle à la
22 suite de la guerre, de l'intervention étrangère et de la violence autoritaire ;

23 * Le peuple rohingya du Myanmar a été victime d'un génocide et d'une expulsion massive
24 de sa terre natale ;



25 * Les peuples d'Afrique, notamment au Darfour (Soudan), en République démocratique du
 26 Congo et dans la Corne de l'Afrique, continuent d'être victimes de déplacements forcés en
 27 raison de la guerre, du génocide, de l'exploitation des ressources et de l'intervention
 28 impérialiste ;

29 * Les peuples d'Amérique latine, notamment au Nicaragua, au Venezuela, à Cuba, en Haïti
 30 et dans d'autres pays de la région, ont été contraints à l'exil et au déplacement en raison de
 31 la répression politique, des restrictions des libertés fondamentales, de la gouvernance
 32 autoritaire et des crises sociopolitiques.

33 Par conséquent, il est résolu que l'IUSY :

34 1. Affirme le droit universel, collectif et inaliénable au retour de tous les réfugiés et
 35 personnes déplacées de force, y compris les Palestiniens, les Arméniens d'Artsakh, les
 36 Kurdes, les Syriens, les Rohingyas et les personnes déplacées à travers l'Afrique.

37 2. Reconnaît que le droit au retour est indissociable du droit de vivre dans la dignité, la
 38 sécurité, l'égalité et la liberté, y compris l'accès au logement, aux soins de santé, à
 39 l'éducation, aux moyens de subsistance et à la participation politique.

40 3. Condamne toutes les guerres, occupations, nettoyages ethniques et génocides qui
 41 entraînent des déplacements forcés, des manipulations démographiques et le déni des
 42 droits humains fondamentaux.

43 4. Réaffirme sa solidarité indéfectible avec tous les peuples qui résistent à la dépossession
 44 et à l'effacement, ainsi qu'avec les mouvements de jeunesse qui s'organisent contre la
 45 guerre, l'oppression et l'impérialisme.

46 5. Engage l'IUSY et ses organisations membres à défendre activement les droits des
 47 réfugiés, à plaider en faveur du droit au retour et à renforcer la solidarité internationale
 48 contre la guerre et les déplacements.